

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1237

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 35

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 6° *bis* Le 1° de l'article L. 177-1 est supprimé ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec l'alinéa 33 de l'article 29, qui supprime les plans pluriannuels régionaux de développement forestier.